
COMMUNE DE LA NEUVILLE AU PONT

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 25 mars 2022

Nombre de membres :	L'an deux mil vingt-deux, le 25 mars à 18 h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. ZENTNER Franck, Maire.
En exercice : 15	
Présents : 11	
Votants : 13	
	Etaient présents : ZENTNER Franck, BAUDART Frédéric, MABIRE Jean Louis, MICHELET Aline, GILLON Angélique, ARBELIN David, AUTIN Philippe, JACQUES Alex, FAILLIET Nathalie, VAIRY Laetitia, ROBIN Jean-Jacques
Date de la convocation 21/03/2022	
Date d'affichage de la convocation 21/03/2022	
Date d'affichage de la délibération 31/03/2022	Absents excusés : PIOT Lucas, GOMES TILLOY, Hélène CELLIER Denis, COQUILLARD Jean-Marie Absent :
Délibération n°2022-2-3	M. CELLIER Denis a donné procuration à M. ZENTNER Franck M. PIOT Lucas a donné procuration à M. ZENTNER Franck
<u>OBJET</u> Affectation du résultat 2021	Mme Aline MICHELET est désignée secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-15

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005

Vu les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif

Considérant que le budget de l'exercice 2021 comportait un virement (023→021) d'un montant de 103 129,00 €

Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'affecter les résultats de l'exercice précédent arrêtés comme suit :

- Un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de + 515 744,47 €
- Un solde d'exécution global de la section d'investissement d'un montant de + 72 742,85 €
- Un solde de restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de - 107 860,19 €
- Entraînant un besoin de financement s'élevant à 35 117,34 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, décide :

► d'affecter au budget de l'exercice 2021 l'excédent de fonctionnement de 515 744,47 € comme suit :

- affectation en réserves (compte 1068) en section d'investissement : 35 117,34 €
- report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : 480 627,13 €
- d'inscrire ces crédits dans le prochain budget primitif

section de fonctionnement			section d'investissement		
chapitre – article	dépenses (€)	recettes (€)	chapitre - article	dépenses (€)	recettes (€)
002 excédent de Fonct. Reporté	/	480 627,00	001 solde d'exécution reporté	/	72 742,00
restes à réaliser	/	/	1068 excédents de fonct. Capitalisés	/	35 117,00
Ecritures nouvelles détaillées au budget	746 828,00	355 723,00	restes à réaliser	453 476,19	345 616,00
			écritures nouvelles détaillées au budget	180 340,81	90 820,00
023 virement vers invest.	89 522,00	/	021 virement du fonct.	/	89 522,00
total	836 350,00	836 350,00		633 817,00	633 817,00

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à LA NEUVILLE AU PONT, le 31/03/2022

Le Maire

Franck ZENTNER

Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le

ID : 051-215103714-20220325-2022_2_3-DE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le et de la publication le

